
Don patriotique des administrateurs du district de Gien qui offrent les produits des dépouilles des églises, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique des administrateurs du district de Gien qui offrent les produits des dépouilles des églises, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 331;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28330_t1_0331_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Représentans, continuez à organiser le gouvernement républicain sur des bases simples; qu'il reçoive de vos institutions le mouvement rapide dont il est susceptible et que tous les restes impurs de la tyrannie disparaissent. Les français régénérés béniront à jamais vos travaux et vous aurez bien mérité de la patrie et de la postérité.

[mêmes signatures].

24

Les administrateurs du district de Gien écrivent qu'ils adressent à la monnaie d'Orléans, 1 058 marcs d'argenterie, provenant de leurs églises, et qu'ils en font passer à celle de Paris 658 marcs, formant les restes des dépouilles du fanatisme.

Ils félicitent la Convention sur ses glorieux travaux, ils veulent la liberté ou la mort; un peuple libre ne transige point avec les esclaves, encore moins avec les tyrans; ils l'invitent à être inexorable envers tous les traîtres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Gien, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

L'administration du district de Gien avait déjà fait parvenir 1 058 marcs d'argenterie à la monnaie d'Orléans, provenant des églises, elle en adresse aujourd'hui 658 marcs à celle de Paris qui sont les restes des dépouilles du fanatisme dans son arrondissement.

L'autel de la Raison a succédé à celui de la superstition.

Les administrés et les administrateurs sont à la hauteur des principes révolutionnaires aussi s'accordent-ils à féliciter la Convention nationale de ses glorieux travaux.

Tous veulent la liberté ou mourir, un peuple libre ne transige point avec les esclaves, encore moins avec les tyrans.

Vous avez pris, Citoyens représentans, les mesures propres à faire triompher sans cesse les armes de la République, à faire disparaître tous les traîtres en les vouant à la mort, tous les hommes équivoques ou douteux en les séquestrant de la société; vous êtes inexorables envers les coupables; tels étaient les seuls moyens de déjouer successivement tant de complots liberticides et d'affermir le gouvernement républicain.

Les administrateurs du directoire de Gien jurent de le défendre jusqu'à la mort.

GUILLEBERT, SOUTUIN, RAMEAU (présid.),
BRILLARD, MOUROUX.

25

L'agent national près le district de Lille fait passer le résultats de la vente des biens nationaux depuis l'origine jusques et compris le 30 germinal, et de ceux des émigrés, depuis le 13

(1) P.V., XXXVI, 130. Bⁱⁿ, 14 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 301, pl. 1078, p. 23.

pluviôse jusqu'au 13 floréal. Les premiers, estimés 10 039 611 liv. 10 sous, ont été vendus 18 048 973 liv. 14 sous 5 deniers. Sur quoi il a été payé 14 450 352 liv. 2 sous 7 deniers, et les autres, estimés 562 929 liv. 10 sous, ont été vendus 1 700 835 livres; sur quoi il a déjà été payé 337 447 liv. 7 sous 11 deniers.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

26

Les membres composant la société républicaine de Beauvais félicitent la Convention sur les mesures justes et sévères qu'elle vient de déployer contre les traîtres et les ennemis du peuple; ils la remercient d'avoir mis les vertus à l'ordre du jour; ils demandent la prompte organisation des commissions populaires, et qu'elles soient composées d'hommes ardens, républicains, patriotes prononcés depuis 1789, dont la fortune n'excède pas 1 000 livres de revenu.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Beauvais, 21 germ. II] (3).

« Représentans du peuple,

Avoir mis les vertus à l'ordre du jour c'est purifier totalement le territoire de la République des immondices du royalisme et de toute espèce de corruption; y laisser le plus léger ferment d'aristocratie ce serait retarder ou mettre en péril le règne des vertus. La République sera exposée à des orages tant qu'il restera dans son sein un égoïste, un modéré, un apitoyeur, un individu intéressé à la vengeance, un être qui n'aura pas voulu constamment la révolution; celui qui n'a rien fait pour la patrie ne doit plus y conserver aucuns droits, celui que les préjugés, son éducation, son immoralité ne peuvent pas faire regarder comme fortement disposé à tout sacrifier pour le succès de la révolution, ne doit pas rester au milieu de nous.

Celui qui n'est pas assez vertueux pour se contenter d'un repas frugal, de quelques aulnes de toile et d'une chaumière, enfin du strict nécessaire plutôt que de renoncer à la liberté ne peut pas faire partie d'une société d'enfants de la nature. Hâtez vous, donc, Législateurs vertueux, de purger la terre de la liberté de tous les vices; écrasez promptement la faction des modérés qui voudraient nous amener à l'esclavage par la lassitude et la méfiance; ils ont cru voir un instant leur triomphe dans l'anéantissement de la faction dont le glaive de la loi vient de faire justice. Voyez, vous disent-ils, à qui peut-on se fier à présent, ils n'osent pas ajouter: dans une République; nous sentons la conséquence prête à leur échapper, la faction des modérés voudrait imposer silence aux patriotes purs et énergiques mais elle n'y réussira pas; à qui peut-on se fier? A la Convention nationale,

(1) P.V., XXXVI, 131. Bⁱⁿ, 6 flor. (suppl^t); Débats, n^o 586, p. 117.

(2) P.V., XXXVI, 131. Bⁱⁿ, 6 flor. (suppl^t); Débats, n^o 586, p. 117.

(3) C 303, pl. 1105, p. 13.